

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Ce sont celles fixées par l'extrait du décret n° 94490 du 15/06/94 pris en application de l'article 31 de la loi n° 92645 du 13/07/92.
La présente brochure constitue l'offre préalable prévue aux articles 96 et 97.

Les présentes conditions sont spécifiques à ce voyage et viennent en complément des conditions générales de vente que vous pouvez retrouver sur notre site en suivant le lien suivant : <https://www.planet-tours.fr/index.php/conditions-generales/>

Les prix des voyages ont été calculés en regard des tarifs à la date d'élaboration de la brochure. Ils sont fermes et définitifs à l'exclusion des taxes d'aéroport sera connu qu'au moment du règlement des billets d'avion.

Conditions de paiement

50% à la réservation et le règlement du solde 90 jours avant le départ.

Le fait de ne pas payer les acomptes et le solde dans les délais, sans accord préalable écrit de la part de l'organisateur du voyage, sera considéré comme une rupture du contrat et entraînera l'annulation avec les frais correspondants.

Important : les inscriptions en chambre à partager sont acceptées sous réserve que d'autres personnes manifestent le même désir. Dans le cas contraire, le voyageur concerné devra régler le voyage sur la base de la chambre individuelle.

Pour éviter tout litige, l'annulation de participation au voyage doit nous être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception. Le fait de ne pas régler le solde du voyage dans les délais sera considéré comme une annulation et entraînera l'annulation avec les frais correspondants.

Frais d'annulation

D'une façon générale, il sera retenu 30% du montant du voyage pour toute annulation après signature du bulletin d'inscription.

Dans tous les autres cas, les frais d'annulation seront les suivants :

- De 150 jours à 91 jours avant le départ : 50% du montant du voyage.
- Et moins de 75 jours avant le départ : le montant total du voyage.

De plus et dans tous les cas, le montant du dossard est non remboursable, dès l'inscription.

Pour éviter tout litige, l'annulation de participation au voyage doit nous être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception. Le fait de ne pas régler le solde du voyage dans les délais sera considéré comme une annulation et entraînera l'annulation avec les frais correspondants.

Annulation de la part de l'organisateur

L'Agence Planet-Tours se réserve le droit d'annuler le voyage ou séjour pour raison technique ou de force majeure. Dans ce dernier cas, l'organisateur devra prévenir le client au MINIMUM 30 jours avant le départ. Cependant le montant du dossard, pour la participation au marathon, reste acquis au client.

Assurances : assistance, rapatriement, frais médicaux à l'étranger, perte de bagages, annulation, assurance course, pandémie

Nos tarifs ne comprennent pas les assurances : assistance, rapatriement, frais médicaux à l'étranger, perte de bagages, annulation, assurance **course (contrat ASSUREVER)**. Nous vous proposons ces assurances pour vous permettre de voyager l'esprit libre. Elle doit être souscrite dès l'inscription au voyage ou au plus tard la veille du premier jour d'application des pénalités dans le barème de l'organisateur. Au-delà, le barème des frais d'annulation ayant débuté, il est impossible de la souscrire. Le montant du dossard est non remboursable et reste dû au voyageur.

Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas de litige avec la compagnie d'assurance.

Formalités de police

Pour les ressortissants de la communauté européenne, un passeport en cours de validité est obligatoire. Les ressortissants étrangers séjournant en France peuvent avoir, en plus de leur passeport, besoin d'un visa ; ils devront le faire établir par le Consulat le plus proche de leur domicile sur présentation de l'attestation de voyage que nous leur fournirons après leur inscription et le règlement du premier acompte. Planet-Tours ne saurait être tenu pour responsable en cas de refus de la part du Consulat intéressé.

Planet Tours ne pourrait être tenue responsable en cas de refus de visa de la part du consulat intéressé

Responsabilité

L'Agence Planet-Tours ne saurait être tenue pour responsable en cas de retards, pannes, avaries, faits de grève avant et pendant le voyage, ainsi que l'interruption ou la suppression de parcours inspirée par l'intérêt à la sécurité des voyageurs.

Planet-Tours ne saurait être tenu pour responsable, quel qu'en soit la raison, pour les billets de préacheminement d'avion, de train ou de tout autre moyen de locomotion réservés et achetés directement par les clients

SYNTHESE DES GARANTIES DE L'ASSURANCE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne
	ANNULATION DE VOYAGE
<ul style="list-style-type: none"> • Maladie grave, accident corporel grave ou décès • Annulation en toutes causes justifiées • Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle à destination 	<ul style="list-style-type: none"> • 18 000 € / personne et 40 000 € / événement • Aucune franchise
	VOL MANQUE
<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge d'un nouveau billet d'avion dans le cas d'un départ dans les 24 heures 	<ul style="list-style-type: none"> • Franchise de 50 € / personne
	RETARD AERIEN
<ul style="list-style-type: none"> • Retard > 4 heures 	<ul style="list-style-type: none"> • 10 % du montant du voyage (250 € maximum)
	BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS
<ul style="list-style-type: none"> • Vol, destruction totale ou partielle, perte <ul style="list-style-type: none"> ↳ Franchise uniquement en cas de dommage aux valises • Frais de reconstitution des documents d'identité • Retard de livraison des bagages > 12 heures 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 000 € / personne et 10 000 € / événement • 50 € / valise • 150 € / personne • Indemnité forfaitaire de 150 € / personne
	FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR
<ul style="list-style-type: none"> • Suite à un retour anticipé • Suite à un rapatriement médical 	<ul style="list-style-type: none"> • Prorata temporis • Valeur du voyage initial
	INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE
<ul style="list-style-type: none"> • Capital décès ou invalidité permanente 	<ul style="list-style-type: none"> • 7 500 € maximum / personne et 70 000 € maximum / événement
	RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER
<ul style="list-style-type: none"> • Dommages corporels, matériels et immatériels <ul style="list-style-type: none"> ↳ Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 000 000 € maximum / événement • 75 € / sinistre
	RETOUR IMPOSSIBLE
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de prolongation de séjour <ul style="list-style-type: none"> ↳ Franchise d'1 nuit 	<ul style="list-style-type: none"> • 10 % du montant du voyage / nuit / personne avec un minimum de 50 € (maximum 5 nuits)
	ASSISTANCE RAPATRIEMENT
<ul style="list-style-type: none"> • Transport / Rapatriement • Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants • Présence hospitalisation • Prolongation de séjour • Frais médicaux à l'étranger • Urgences dentaires <ul style="list-style-type: none"> ↳ Franchise frais médicaux et urgences dentaires • Rapatriement du corps • Frais funéraires 	<ul style="list-style-type: none"> • Frais réels • Billet retour + taxi • Billet aller-retour et 80 € / jour (maximum 10 jours) • 80 € / jour (maximum 10 jours) • 150 000 € / personne • 160 € / personne • 30 € / personne / événement • Frais réels • 2 500 € / personne
	RETOUR ANTICIPE
<ul style="list-style-type: none"> • En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la garde d'enfant ou du remplaçant professionnel • En cas d'attentat survenant à destination • En cas de sinistre au domicile 	<ul style="list-style-type: none"> • Billet retour + taxi • Billet retour + taxi • Billet retour + taxi
	ASSISTANCE VOYAGE
<ul style="list-style-type: none"> • Avance de la caution pénale • Prise en charge des honoraires d'avocat • Frais de recherche et de secours en mer et en montagne • Avance de fonds en cas de vol, perte ou destruction des papiers • Envoi de médicaments 	<ul style="list-style-type: none"> • 15 000 € / personne • 3 000 € / personne • 7 500 € / personne • 1 500 € / personne • Frais d'envoi
	PROTECTION SANITAIRE – EN OPTION
<ul style="list-style-type: none"> • Annulation pour maladie grave suite épidémie ou pandémie • Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19 • Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou à la gare maritime de départ suite à prise de température • Téléconsultation avant départ • Rapatriement médical en cas d'épidémie ou de pandémie • Retour impossible • Frais hôteliers suite à mise en quarantaine • Frais médicaux à l'étranger suite maladie pour épidémie ou pandémie • Soutien psychologique suite mise en quarantaine 	<ul style="list-style-type: none"> • 16 000 € / personne et 40 000 € / événement Franchise : aucune, 10% ou 20% selon option choisie
	<ul style="list-style-type: none"> • 1 appel • Frais réels • 1 000 € maximum par personne et 50 000 € maximum par groupe • Frais d'hôtel 150 € / nuit (maximum 14 nuits) • 150 000 € / personne (franchise 30 € / personne) • 6 entretiens par événement

Pour connaitre toutes les dispositions générales et spéciales détaillées, rendez-vous sur :
<https://www.planet-tours.fr/assurance/>